

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 14 janvier 2015.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Malvine MORERA, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Marc MAILLARD, Bertrand CLÉMENT et Liz THOUREZ.

Absents : Bernard ROQUE et Frédéric COSTE.

Pouvoirs : Bernard ROQUE à Marie-France MAUREL
Frédéric COSTE à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Liz THOUREZ pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 18 décembre 2014
- 2°) Retrait de la délibération du 21 novembre 2014 portant sur l'extension d'exonération de la taxe d'aménagement aux constructions n'excédant pas 10 m²
- 3°) Confortement de la Digue de l'Allée

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014

Le procès verbal de la séance du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°2 : Retrait de la délibération du 21 novembre 2014 portant sur l'extension d'exonération de la taxe d'aménagement aux constructions n'excédant pas 10 m²

Dans sa séance du 21 novembre 2014 le Conseil Municipal avait décidé d'étendre l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement aux constructions n'excédant pas 10 m². La délibération, manquant de précisions sur la destination des constructions concernées, n'a pas pu être légalisée. Il convient donc de retirer cette décision et de maintenir, pour 2015, l'exonération aux constructions n'excédant pas 5 m².

Une nouvelle délibération sera proposée au vote, dans le courant de l'année, pour être appliquée en 2016, elle précisera que l'extension de l'exonération concerne uniquement les abris de jardins.

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement sur ce retrait.

Point n°3 : Confortement de la Digue de l'Allée

Les violentes intempéries de novembre 2014 ont gravement endommagé la digue de l'Allée. Des travaux de confortement sont nécessaires pour rendre à cet ouvrage son rôle de protection de la partie basse du village et du captage d'eau potable, en cas de crues de l'Orb.

Le montant des travaux est estimé à 32 817 € HT.

Pour les financer, un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès de la préfecture dans le cadre du programme "calamités publiques".

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dépôt du dossier d'aide financière auprès de la préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan de la cérémonie des vœux du maire du 10 janvier :

Satisfaction générale des habitants présents par rapport à l'accueil et au buffet. La présence de l'ensemble des élus et des employés aurait été appréciée.

Contrat de gestion du lotissement La Combe :

Le contrat avec FONCIA a été dénoncé. Il prendra fin le 31 mars 2015.

A partir de cette date c'est l'agence Lamalou Immobilier, dont la proposition commerciale a été retenue, qui assurera la gestion des 16 villas du lotissement communal La Combe.

Le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de cette résidence a pris fin en 2014. Une réflexion devra être menée sur le devenir de ces villas.

Problèmes Internet :

Les démarches engagées par la commission en charge de ce problème n'ont pas été concluantes. Les recherches vont reprendre pour tenter de trouver des solutions satisfaisantes.

Élection des conseillers territoriaux :

Elles auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Le planning de la tenue du bureau de vote par les élus devra être organisé.

Plan Local d'Urbanisme :

La commission en charge de ce dossier se réunira le 29 janvier 2015 à 18 h 30.

Aide aux Restos du Cœur :

Comme les années précédentes, pour répondre à leur demande, une aide de 500 € sera allouée aux Restos du Cœur. La délibération actant cette décision sera validée par le vote des élus lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Aide au collège d'Olargues :

Une aide de 40 € sera versée au collège d'Olargues, au profit d'une élève du Poupou, pour participer au financement d'un voyage scolaire. La délibération actant cette décision sera validée par le vote des élus lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Renforcement du réseau électrique :

Pour permettre l'alimentation électrique de plusieurs projets de construction, le réseau électrique de la zone chemin vieux/chemin de Poupou doit être renforcé. Il en est de même pour la rue de l'Allée.

La faisabilité de ces opérations sera examinée par la commission des travaux, puis elle sera soumise aux techniciens d'Hérault Énergies.

Fête de la musique :

Elle sera organisée le samedi 20 juin. La commune prendra en charge la logistique et l'animation. L'association Plus belle l'Imbaïsse gèrera le repas et la buvette.

Guinguette :

Le bail de location pour la prochaine saison devra être consenti très prochainement. Le choix devra être fait parmi les trois candidats actuellement en lice.

Groupement d'achat d'énergie :

Hérault Énergies propose aux collectivités territoriales de créer un groupement d'achats pour les consommations électriques des abonnements tarifs jaunes (>36 KVA), afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires auprès des différents opérateurs.

Système d'alerte :

Pour se conformer aux directives du préfet, la commune devra se doter d'un système d'alerte et d'information de la population. Le choix du point d'installation sera déterminé après la réunion qui se tiendra en mairie, le mardi 17 février, en présence d'un technicien de la préfecture accompagné d'un technicien radio et d'un représentant de la société Eiffage Énergie.

Mutuelle des agents :

La couverture complémentaire pour les soins médicaux des agents deviendra à la charge de la commune, à partir du 1^{er} janvier 2016. Fabien SCHURRER a présenté les deux possibilités qui existent pour se conformer à cette nouvelle obligation des employeurs. A savoir : souscription d'un contrat de groupe ou versement d'une compensation forfaitaire à chaque agent, à condition qu'il justifie d'une cotisation individuelle auprès d'une mutuelle labellisée.

La décision définitive sera adoptée en concertation avec les agents.

Une étude de contrat mutuelle collective est également en cours au niveau de la communauté de communes.

Plaques de rues :

Les agents du service technique ont achevé la pose des nouvelles plaques de rues.

Les anciennes, encore en état d'être utilisées, pourraient être réhabilitées. Cette question sera débattue en commission des travaux.

Illuminations de Noël :

Afin d'améliorer l'embellissement du village pour les fêtes de fin d'année, il est prévu d'augmenter le nombre de structures lumineuses. Les coûts orienteront la décision des élus vers des achats ou des locations. Des supports supplémentaires devront être mis en place pour installer ces nouvelles décorations.

Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants :

L'autorisation d'accord parental est prête pour la distribution aux parents des enfants intéressés pour intégrer le CMJE.

La séance est levée à 20 heures 55.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 23 janvier 2015.

Le Maire, Yves ROBIN